



Rénovation énergétique

Les aides 2020

Diagnostic énergétique

Régulation-programmation

Chauffe-eau et chauffage solaires

Isolation murs

Isolation toiture





Rénovation énergétique Les aides 2020

➤ DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE

■ Objectif de l'aide

Aider les propriétaires occupants de maisons individuelles de plus de 5 ans à réaliser un diagnostic énergétique de leur logement afin de hiérarchiser les besoins, d'établir la liste des travaux prioritaires, de définir son budget et de faire son choix.

■ Bénéficiaires

- Propriétaires occupants en maison individuelle.
- Logements de plus de 5 ans situé sur une des 36 communes du territoire du Pays d'Aix. (Liste des communes éligibles : <http://www.agglo-paysdaix.fr/qui-sommes-nous/les-36-communes.html>).

■ Critères techniques

Le diagnostiqueur doit :

- Détenir un logiciel de bilan énergétique permettant de faire des calculs de type audit, en capacité de produire une étiquette énergie climat et de réaliser une étude thermique de type THC-ex.
- Avoir signé le cahier des charges diagnostic « éco-rénovez en pays d'Aix ».

■ Montant de l'aide

50 % du montant du diagnostic plafonné à 300 €.

■ Critères de ressources

Accessible à tous sans conditions de ressources.

■ Procédure d'instruction et modalités d'attributions

L'aide est accordée après instruction d'une demande par le Service Transition Énergétique du territoire du Pays d'Aix. Il incombe à l'éventuel bénéficiaire de s'assurer du respect des conditions d'éligibilité (qualité de l'occupant et du logement, critères techniques de la prestation).

Elle est limitée à une demande unique par logement.

Les bénéficiaires de l'aide s'engagent à se soumettre à tout droit de visite et de contrôle de la collectivité en contrepartie de l'aide financière apportée.



Rénovation énergétique Les aides 2020

4 étapes décrites ci-après :

1/ Complétez le formulaire en ligne :

<https://www.agglo-paysdaix.fr/environnement/eco-renovez/particuliers/la-renovation-de-lhabitation.html>

⇒ Cliquez sur le nom de l'aide souhaitée pour accéder au formulaire.

Dans le cas où le bénéficiaire ne pourrait faire son inscription en ligne seul, il pourra se faire accompagner par un Conseiller de la Maison Energie Habitat climat (coordonnées ci-après).

2/ Joignez au téléchargement les pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile
- Avis d'impôt sur le revenu (année N-2 : avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018)
- Taxe d'habitation
- Taxe foncière
- Attestation notariée d'acquisition du logement
- Attestation de qualification professionnelle dans le domaine de l'audit énergétique
- Devis
- RIB du bénéficiaire

3/ Vous recevrez un mail de eco.renovex@ampmetropole.fr qui vous indiquera l'état de votre dossier.

4/ Votre diagnostic est réalisé – Vos travaux sont réalisés, vous devez finaliser votre dossier de demande d'aide en transmettant les pièces suivantes à eco.renovex@ampmetropole.fr :

- Facture **acquittée**.
- Copie Audit énergétique.

VOTRE CONTACT



04 42 93 03 69

Accompagnement
neutre et GRATUIT
Facilitateur de vos projets
de rénovation

Parc d'Ariane Bât B
11, Bd de la Grande Thumine
13 090 Aix-en-Provence



Rénovation énergétique Les aides 2020

➤ SYSTEMES DE REGULATION ET DE PROGRAMMATION

■ Objectif de l'aide

Aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs conventionnés avec l'Anah, de maisons individuelles de plus de 5 ans, à installer des systèmes de régulation et de programmation de leur chauffage.

■ Bénéficiaires

- Propriétaires occupants en maison individuelle.
- Propriétaires bailleurs de maison individuelle conventionnés avec l'Anah,
- Logements de plus de 5 ans situés sur une des 36 communes du territoire du Pays d'Aix. (Liste: <http://www.agglo-paysdaix.fr/qui-sommes-nous/les-36-communes.html>).

■ Critères techniques

Installation d'un système de programmation d'intermittence pour les systèmes de chauffage au sens de la norme 12098 REGULATION POUR LES SYSTEMES DE CHAUFFAGE PARTIE 5.

Les matériels installés doivent répondre à la fiche CEE : BAT-TH 118 MISE EN PLACE, SUR UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE EXISTANT (COLLECTIF OU INDIVIDUEL), D'UN ÉQUIPEMENT AYANT LA FONCTION DE PROGRAMMATION D'INTERMITTENCE (THERMOSTAT PROGRAMMABLE) en vigueur à la date des travaux.

Le professionnel doit justifier détenir une qualification RGE en relation avec l'activité qui fait l'objet de l'aide.

■ Montant de l'aide

25% du montant TTC plafonné à 150€.

■ Critères de ressources

Accessible à tous sans conditions de ressources.

■ Procédure d'instruction et modalités d'attributions

L'aide est accordée après instruction d'une demande par le Service Transition Énergétique du territoire du Pays d'Aix. Il incombe à l'éventuel bénéficiaire de s'assurer du respect des conditions d'éligibilité (qualité de l'occupant et du logement, critères techniques de la prestation).

Elle est limitée à une demande unique par logement.



Rénovation énergétique

Les aides 2020

Les bénéficiaires de l'aide s'engagent à se soumettre à tout droit de visite et de contrôle de la collectivité en contrepartie de l'aide financière apportée.

4 étapes décrites ci-après :

1/ Complétez le formulaire en ligne :

<https://www.agglo-paysdaix.fr/environnement/eco-renovez/particuliers/la-renovation-de-lhabitation.html>

⇒ Cliquez sur le nom de l'aide souhaitée pour accéder au formulaire.

Dans le cas où le bénéficiaire ne pourrait faire son inscription en ligne seul, il pourra se faire accompagner par un Conseiller de la Maison Energie Habitat climat (coordonnées ci-après).

2/ Joignez au téléchargement les pièces suivantes :

- Justificatif de domicile
- Avis d'impôt sur le revenu (année N-2 : avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018)
- Taxe d'habitation
- Taxe foncière
- Attestation notariée d'acquisition du logement
- Attestation RGE de l'entreprise réalisant les travaux
- Devis
- RIB du bénéficiaire

3/ Vous recevrez un mail de eco.renovex@ampmetropole.fr qui vous indiquera l'état de votre dossier.

4/ Vos travaux sont réalisés, vous devez finaliser votre dossier de demande d'aide en transmettant les pièces suivantes à eco.renovex@ampmetropole.fr :

- Facture **acquittée**.
- Copie de la Convention Anah (pour les propriétaires bailleurs)

VOTRE CONTACT



Accompagnement
neutre et GRATUIT
Facilitateur de vos projets
de rénovation

04 42 93 03 69

Parc d'Ariane Bât B
11, Bd de la Grande Thumine
13 090 Aix-en-Provence



Rénovation énergétique

Les aides 2020

EAU CHAUDE ET CHAUFFAGE SOLAIRE

■ Objectif de l'aide

Aider les propriétaires occupants de maisons à équiper leur logement, situé sur le territoire du pays d'Aix, d'un chauffe-eau solaire individuel ou d'un système de chauffe-eau et de chauffage solaires.

■ Bénéficiaires

- Propriétaires occupants en maison individuelle.
- Propriétaires bailleurs de maison individuelle conventionnés avec l'Anah,
- Logements situés sur une des 36 communes du territoire du Pays d'Aix. (Liste : <http://www.agglo-paysdaix.fr/qui-sommes-nous/les-36-communes.html>).

■ Critères techniques

Pour les chauffe-eaux solaires, le matériel doit répondre à des performances validées par les certifications : CSTBat, ou Solarkeymark, ou NFCESI, ou les normes en vigueur sur la fiche CEE : BAR-TH 01 en vigueur à la date de l'installation (pour les installations en maisons individuelles).

Pour les systèmes combinés chauffage et eau-chaude solaires, le matériel doit répondre à des performances validées par les certifications CSTBat, ou Solarkeymark, ou NFCESI, EN 12975-1 et 2 pour les seuls capteurs solaires, ou les normes en vigueur sur la fiche CEE : BAR-TH 43 en vigueur à la date de l'installation.

Les installateurs sont qualifiés Qualisol, et RGE, afin que le bénéficiaire puisse également percevoir le Crédit d'Impôt Transition Énergétique, s'il réunit les conditions.

■ Montant de l'aide

- **Chauffe-eau solaire** : 20 % du montant TTC, plafonné à 350 €
- **Chauffe-eau et chauffage combinés** : 20 % du montant TTC, plafonné à 500 €

■ Critères de ressources

Accessible à tous sans conditions de ressources.



Rénovation énergétique

Les aides 2020

■ Procédure d'instruction et modalités d'attributions

L'aide est accordée après instruction d'une demande par le Service Transition Énergétique du territoire du Pays d'Aix. Il incombe à l'éventuel bénéficiaire de s'assurer du respect des conditions d'éligibilité (qualité de l'occupant et du logement, critères techniques de la prestation).

Elle est limitée à une demande unique par logement.

Les bénéficiaires de l'aide s'engagent à se soumettre à tout droit de visite et de contrôle de la collectivité en contrepartie de l'aide financière apportée.

4 étapes décrites ci-après :

1/ Complétez le formulaire en ligne :

<https://www.agglo-paysdaix.fr/environnement/eco-renovez/particuliers/la-renovation-de-lhabitation.html>

⇒ Cliquez sur le nom de l'aide souhaitée pour accéder au formulaire.

Dans le cas où le bénéficiaire ne pourrait faire son inscription en ligne seul, il pourra se faire accompagner par un Conseiller de la Maison Energie Habitat climat (coordonnées ci-après).

2/ Joignez au téléchargement les pièces suivantes :

- Justificatif de domicile
- Avis d'impôt sur le revenu (année N-2 : avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018)
- Taxe d'habitation
- Taxe foncière
- Attestation notariée d'acquisition du logement
- Attestation RGE de l'entreprise réalisant les travaux
- Devis
- RIB du bénéficiaire

3/ Vous recevrez un mail de eco.renovex@ampmetropole.fr qui vous indiquera l'état de votre dossier.

4/ Votre diagnostic est réalisé – Vos travaux sont réalisés, vous devez finaliser votre dossier de demande d'aide en transmettant les pièces suivantes à eco.renovex@ampmetropole.fr :

- Facture **acquittée**.
- Copie de la Convention Anah (pour les propriétaires bailleurs).

VOTRE CONTACT



04 42 93 03 69

Parc d'Ariane Bât B
11, Bd de la Grande Thumine
13 090 Aix-en-Provence

Accompagnement neutre
et GRATUIT
Facilitateur de vos projets
de rénovation



Rénovation énergétique Les aides 2020



ISOLATION DES MURS

■ Objectif de l'aide

Aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs conventionnés avec l'Anah, de maisons individuelles de plus de 5 ans, à isoler les murs de leur habitation pour la protéger des variations de température extérieure.

■ Bénéficiaires

- Propriétaires occupants en maison individuelle.
- Propriétaires bailleurs de maison individuelle conventionnés avec l'Anah,
- Logements de plus de 5 ans situés sur une des 36 communes du territoire du Pays d'Aix. (Liste: <http://www.agglo-paysdaix.fr/qui-sommes-nous/les-36-communes.html>).

■ Critères techniques

Pour l'isolation des murs par l'extérieur ou par l'intérieur :

Les isolants doivent posséder les caractéristiques de performance de la fiche CEE : BAR-EN 102 ISOLATION DES MURS en vigueur à la date des travaux.

Les matériaux doivent présenter la résistance thermique suivante : **R (Résistance thermique de l'isolant utilisé) supérieure ou égale à 3.7m².K/W -**

Les professionnels sont qualifiés RGE, dans le domaine des travaux couverts en relation avec l'activité.

■ Montant de l'aide

L'aide est octroyée selon des critères de ressources définis dans le tableau ci-dessous

Plafond de ressources par catégorie de ménages (revenu fiscal de référence)				
Nombre de personnes	Catégorie A en €	Catégorie B en €	Catégorie C en €	
1	18.262	50.000	100.0000	
2	26.708	50.000	100.000	
3	32.119	55.410	105.410	
4	37.525	60.820	110.820	
5	42.952	66.230	116.230	
Par personne supplémentaire	5.410	5.410	5.410	
Taux d'aide	15%	10%	5%	

* Sommes des revenus fiscaux de référence de l'année N-2 de toutes les personnes qui occupent le logement.



Rénovation énergétique

Les aides 2020

	Isolation par l'extérieur		Isolation par l'intérieur	
	Non biosourcé	Bio sourcé*	Non biosourcé	Bio sourcé*
Cat A	15 % du montant TTC des travaux, plafonné à 2900 €	18 % du montant TTC des travaux, plafonné à 3480€	15 % du montant TTC des travaux, plafonné à 1125 €	18 % du montant TTC des travaux, plafonné à 1350€
Cat B	10 % du montant TTC des travaux, plafonné à 1950 €	12 % du montant TTC des travaux, plafonné à 2340€	10 % du montant TTC des travaux, plafonné à 750 €	12 % du montant TTC des travaux, plafonné à 900€
Cat C	5 % du montant TTC des travaux, plafonné à 975 €	6 % du montant TTC des travaux, plafonné à 1170€	5 % du montant TTC des travaux, plafonné à 375 €	6 % du montant TTC des travaux, plafonné à 450€

■ Procédure d'instruction et modalités d'attributions

L'aide est accordée après instruction d'une demande par le Service Transition Énergétique du territoire du Pays d'Aix. Il incombe à l'éventuel bénéficiaire de s'assurer du respect des conditions d'éligibilité (qualité de l'occupant et du logement, critères techniques de la prestation).

Elle est limitée à une demande unique par logement.

Les bénéficiaires de l'aide s'engagent à se soumettre à tout droit de visite et de contrôle de la collectivité en contrepartie de l'aide financière apportée.

*Matériaux biosourcés

Fibres naturelles d'origine végétale ou animale: bois et ses dérivés, chanvre, paille, lin, liège, textile recyclé, ouate de cellulose, plume, laine de mouton.

4 étapes décrites ci-après :

1/Complétez le formulaire en ligne :

<https://www.agglo-paysdaix.fr/environnement/eco-renovez/particuliers/la-renovation-de-lhabitation.html>

⇒ Cliquez sur le nom de l'aide souhaitée pour accéder au formulaire.

Dans le cas où le bénéficiaire ne pourrait faire son inscription en ligne seul, il pourra se faire accompagner par un Conseiller de la Maison Energie Habitat climat (coordonnées ci-après).



Rénovation énergétique Les aides 2020

2/ Joignez au téléchargement les pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile
- Avis d'impôt sur le revenu (année N-2 : avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018)
- Taxe d'habitation
- Taxe foncière
- Attestation notariée d'acquisition du logement
- Attestation RGE de l'entreprise réalisant les travaux
- Devis
- RIB du bénéficiaire

3/ Vous recevrez un mail de eco.renovex@ampmetropole.fr qui vous indiquera l'état de votre dossier.

4/ Votre diagnostic est réalisé – Vos travaux sont réalisés, vous devez finaliser votre dossier de demande d'aide en transmettant les pièces suivantes à eco.renovex@ampmetropole.fr :

- Facture **acquittée**.
- Copie de la Convention Anah (pour les propriétaires bailleurs)

VOTRE CONTACT



Accompagnement
neutre et GRATUIT
Facilitateur de vos projets
de rénovation

04 42 93 03 69

Parc d'Ariane Bât B
11, Bd de la Grande Thumine
13 090 Aix-en-Provence



éco-rénovez
en Pays d'Aix

Rénovation énergétique Les aides 2020



ISOLATION DE LA TOITURE

■ Objectif de l'aide

Aider les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs conventionnés avec l'Anah, de maisons individuelles de plus de 5 ans à isoler leur toiture pour protéger leur habitation des variations de température extérieure.

■ Bénéficiaires

- Propriétaires occupants en maison individuelle.
- Propriétaires bailleurs de maison individuelle conventionnés avec l'Anah,
- Logements de plus de 5 ans situés sur une des 36 communes du territoire du Pays d'Aix. (Liste : <http://www.agglo-paysdaix.fr/qui-sommes-nous/les-36-communes.html>).

■ Critères techniques

Ces critères doivent apparaître sur le devis et la facture.

Pour l'isolation des combles et des toitures :

Les isolants doivent posséder les caractéristiques de performance de la fiche CEE: BAR-EN 101, ISOLATION THERMIQUE EN COMBLE PERDU OU EN RAMPANT DE TOITURE en vigueur à la date des travaux.

Pour les isolants déroulés ou soufflés :

Les matériaux doivent présenter une Résistance thermique R supérieure ou égale à $7\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$ -.

Pour l'isolation des rampants de toiture :

Les matériaux doivent présenter une Résistance thermique R supérieure ou égale à $7\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$ -.

Pour l'isolation des toitures terrasse :

Les matériaux doivent présenter une Résistance thermique R supérieure ou égale à $4,5\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$ -

Les professionnels sont qualifiés RGE, afin que le bénéficiaire puisse également percevoir le Crédit d'Impôt Transition Énergétique, s'il réunit les conditions.



Rénovation énergétique

Les aides 2020

■ Montant de l'aide

Cette aide est soumise à des critères de ressources définis dans le tableau ci-dessous

Plafond de ressources par catégorie de ménages (revenu fiscal de référence)			
Nombre de personnes occupant le logement	Catégorie A en €	Catégorie B en €	Catégorie C en €
1	18.262	50.000	100.0000
2	26.708	50.000	100.000
3	32.119	55.410	105.410
4	37.525	60.820	110.820
5	42.952	66.230	116.230
Par personne supplémentaire	5.410	5.410	5.410
Taux d'aide	15%	10%	5%

* Sommes des revenus fiscaux de référence de l'année N-2 de toutes les personnes qui occupent le logement.

	isolant déroulé ou soufflé		isolation des rampants et toiture terrasse	
	Non biosourcé	Bio sourcé*	Non biosourcé	Bio sourcé*
Cat A	15% du montant TTC des travaux, plafonné à 450 €	18% du montant TTC des travaux, plafonné à 540 €.	15% du montant TTC des travaux, plafonné à 900 €	18% du montant TTC des travaux, plafonné à 1080 €.
Cat B	10% du montant TTC des travaux, plafonné à 300 €	12% du montant TTC des travaux, plafonné à 360 €.	10% du montant TTC des travaux, plafonné à 600 €	12% du montant TTC des travaux, plafonné à 720 €.
Cat C	5% du montant TTC des travaux, plafonné à 150 €	6% du montant TTC des travaux, plafonné à 180 €.	5% du montant TTC des travaux, plafonné à 300 €	6% du montant TTC des travaux, plafonné à 360 €.

*Matériaux biosourcés

Fibres naturelles d'origine végétale ou animale: bois et ses dérivés, chanvre, paille, lin, liège, textile recyclé, ouate de cellulose, plume, laine de mouton.



Rénovation énergétique Les aides 2020

■ Procédure d'instruction et modalités d'attributions

L'aide est accordée après instruction d'une demande par le Service Transition Énergétique du territoire du Pays d'Aix. Il incombe à l'éventuel bénéficiaire de s'assurer du respect des conditions d'éligibilité (qualité de l'occupant et du logement, critères techniques de la prestation).

Elle est limitée à une demande unique par logement.

Les bénéficiaires de l'aide s'engagent à se soumettre à tout droit de visite et de contrôle de la collectivité en contrepartie de l'aide financière apportée.

4 étapes décrites ci-après :

1/ Complétez le formulaire en ligne :

<https://www.agglo-paysdaix.fr/environnement/eco-renovez/particuliers/la-renovation-de-lhabitation.html>

⇒ Cliquez sur le nom de l'aide souhaitée pour accéder au formulaire.

Dans le cas où le bénéficiaire ne pourrait faire son inscription en ligne seul, il pourra se faire accompagner par un Conseiller de la Maison Énergie Habitat climat (coordonnées ci-après).

2/ Joignez au téléchargement les pièces suivantes :

- Justificatif de domicile
- Avis d'impôt sur le revenu (année N-2 : avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018)
- Taxe d'habitation
- Taxe foncière
- Attestation notariée d'acquisition du logement
- Attestation RGE de l'entreprise réalisant les travaux
- Devis
- RIB du bénéficiaire

3/ Vous recevrez un mail de eco.renovex@ampmetropole.fr qui vous indiquera l'état de votre dossier.

4/ Votre diagnostic est réalisé – Vos travaux sont réalisés, vous devez finaliser votre dossier de demande d'aide en transmettant les pièces suivantes à eco.renovex@ampmetropole.fr :

- Facture **acquittée**.
- Copie de la Convention Anah (pour les propriétaires bailleurs)

VOTRE CONTACT

04 42 93 03 69

Parc d'Ariane Bât B
11, Bd de la Grande Thumine
13 090 Aix-en-Provence



Accompagnement neutre
et GRATUIT
Facilitateur de vos projets
de rénovation